

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mai 2024 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI -

Membres représentés Élisabeth VILLARD par Mathieu ROUSSEAUX

Membre absent Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

Secrétaire de séance Vincent CARREY

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024 à l'unanimité

Sept membres présents et 1 pouvoir

D2024-05- 23 : Adhésion convention cadre des services secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial du CDG 42

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort. Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion et considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire, à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité) ainsi qu'à la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, Élections...)

Après discussion le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

D2023-05- 24 : Création poste ATSEM 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique

Vu la réussite au concours d'ATSEM d'un agent, et après saisine du comité social territorial et suite à son avis favorable du 6 avril 2024, il est proposé la suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de la durée hebdomadaire de 29.20 et la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 29.20 /35^{ème} à compter du 1er juin 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Huit membres présents et 1 pouvoir à compter de la délibération suivante

D2024-05- 25 : Affectation des résultats 2023 du budget communal, annulation de la délibération du 14 février 2024 et réaffectation des résultats

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la délibération D2024-02-13 doit être annulée suite à une erreur dans la reprise des résultats 2023, signalée par la Préfecture.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante pour ce qui concerne le budget communal :

- l'excédent de fonctionnement 175 373.15 € sera affecté
 1. au compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour 124 182.02€
 2. au compte 1068 investissement pour 51 191.13 €
- Déficit investissement 54 657.35 € au compte 001en investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention approuve la nouvelle affectation proposée des résultats.

D2024-05- 26 : Décision modificative n° 1 du budget de la Commune

Suite à la demande de la préfecture en date du 24 avril 2024 émettant diverses observations au titre du contrôle budgétaire des budgets 2024, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives du budget principal et du budget annexe eaux et assainissement

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

D 023 : Virement à la sect° d'investis.		- 31 442.68 €
D 65738 : subvention équilibre budget eau	27 865.00 €	
R 002 : excédent de fonctionnement reporté	- 3 577.68 €	

INVESTISSEMENT

R 1068 réserve	3 577.68 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	- 31 442.68 €	
231 travaux Voirie opération 105	- 27 865.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative du budget par 1 abstention et 8 voix pour.

D2024-05- 27 : Décision modificative n°1 du budget Annexe eau et assainissement

Suite à la demande de la préfecture en date du 24 avril 2024 émettant diverses observations au titre du contrôle budgétaire des budgets 2024, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives du budget principal et du budget annexe eaux et assainissement.

EXPLOITATION

D 66111 : intérêts des emprunts	770.00 €	
D 61523 : entretien réparation réseaux	- 770.00 €	
R 74 : Subvention équilibre		27 865.00 €

D 023 : Virement à la sect° d'investis.	27 865.00 €
INVESTISSEMENT	
D 1641 remboursement emprunt	57 865.00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement	27 865.00 €
R 164 1 Emprunt	30 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative du budget par 1 abstention et 8 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Questions diverses :

Création d'une Entité juridique pour le circuit court de l'électricité solaire :

Une décision de principe est demandée aux communes de la CCMP pour leur participation éventuelle à la création d'un circuit court d'électricité photovoltaïque par la création d'une boucle d'autoconsommation collective.

La CCMP souhaite réunir un capital social pour la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS). 1000 euros de participation est proposé pour la commune.

Le maire demande au conseil son approbation

Le conseil approuve à l'unanimité le principe et le montant de participation.

Projet de convention fourniture des repas par le collège :

Pour le moment, le collège du Pilat cuisine plus de repas pour les écoles des alentours que pour les collégiens.

La commune de Bourg-Argental met à disposition un agent à temps partiel en renfort de l'équipe de cuisine du collège.

- Les communes sont facturée au même tarif : 3,60 euros/ repas, versés intégralement au collège.

Le département souhaite embaucher 5 personnes à l'échelle de département, pour que les communes ne mettent plus à disposition du personnel.

Le coût de ces personnels se monterait à 1,41 euros supplémentaire par repas.

Nous arrivons en fin de convention et il faudrait signer une nouvelle convention.

Le cadre sera inchangé : convention public/public d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Elections européennes :

Tenue du bureau de vote:

Président : Philippe Heitz (suppléant Etienne Chatelon)

Secrétaire : Benoît Laffont

Il sera demandé également à des habitants de Burdignes, s'il le souhaitent, de tenir le bureau de vote avec les élus de la commune.

Bus scolaire :

Benoît Laffont relève le problème d'un bus de l'entreprise Chaize qui serait en attente le matin sur la place du village et qui ne prendrait personne.

Il demande s'il serait possible d'avoir ces horaires et en savoir plus sur ce Bus, et que ces horaires soient affichés en Mairie ou sur la place du village.

Elisabeth Villars fera un sondage auprès des familles pour recenser les besoins d'arrêts.

Croix de Chirol :

Bénédiction de la croix de Chirol restaurée le 7 Juin à 18 heures
Un élu sera présent.

Subvention des racines à la cime :

Une subvention de 300 euros est allouée à l'association pour l'achat de matériels d'entretien des vergers.

Subvention Burdilao :

Une subvention de 300 euros est allouée.

Pont de Mounes :

Mathieu Rousseaux a fait une demande de devis pour débroussailler le pont de Mounes, cela pour que puisse être effectué convenablement le travail d'un bureau d'études des travaux de renforcement éventuels.

Reconstruction de mur à Montchal:

Un devis sera demandé par la mairie pour la réfection d'un muret qui appartient à la commune.

Location pelleteuse mutualisée :

La location d'une pelleteuse est envisagée.

Heyraud TP loue déjà à la commune de Bourg-argental

Nous ferons un essai d'un an pour voir si les horaires sont bien compatibles avec Bourg-Argental.

Fin de la réunion à 22 heures

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

